

Livry-Gargan, le 28 juin 2016

## DOCUMENT DE CONSULTATION

### MARCHE DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES MANUELS SCOLAIRES

Collège Edouard  
Herriot

55 rue Edouard Herriot  
93190 Livry-Gargan

Affaire suivie par :  
C. KIPRE LAGO

Téléphone :  
01 43 88 84 11

Télécopie :  
01 43 32 04 07

Mél : [cedrick.kipre-  
lago@ac-creteil.fr](mailto:cedrick.kipre-lago@ac-creteil.fr)

**Pouvoir adjudicateur:**

College EDOUARD HERRIOT  
55 rue Edouard Herriot  
93190 Livry-Gargan  
Tel : 01 43 88 56 00  
Fax : 01 43 32 04 07

**Représentante du pouvoir adjudicateur :**

Madame Christine POPOWSKI, Principale.

**Contact :**

Monsieur Cédric KIPRE LAGO, adjoint gestionnaire matériel



2/5

### Article 1 : objet du marché

Ce marché est constitué par le présent document. Il est constitué d'un lot unique comprenant la fourniture d'un logiciel de gestion de manuels scolaires pour l'année scolaire 2016/2017.

Le présent règlement a pour objet de formaliser les conditions, notamment financières, dans lesquelles, sera fourni, au collège EDOUARD HERRIOT, ce logiciel, qui doit être pratique et interopérable (par exemple, avec la base de donnée élèves de SIECLE, pour des extractions).

La signature de l'acte d'engagement, en fin de document (article 16), a pour effet d'engager les candidats à exécuter ce marché dans le respect des conditions posées. Les conditions de vente du titulaire du marché seront applicables, uniquement en tant qu'elles ne seront pas contraires ou différentes des stipulations du présent marché ainsi que du cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés de fournitures et de services.

### Article 2 : nature du marché et procédure de passation :

Ce marché est un marché à bon de commande (article 77 du CMP). Il est passé en vertu d'une procédure adaptée - MAPA (article 28 du CMP).

### Article 3 : estimation quantitative du besoin

Pour un collège d'environ 890 élèves et 70 professeurs.

Le montant estimatif du marché est de 1000€ TTC. Son montant maximum ne pourra excéder 1 200€ TTC.

### Article 4 : présentation des offres et évolution du prix :

Le dossier présenté par chaque candidat est constitué

- De l'acte d'engagement, signé et comportant notamment le prix TTC
- D'un descriptif précis des prestations proposées
- De tout document permettant d'apprécier la qualité des services

Les tarifs sont fermes pour la durée du marché. Dans l'hypothèse où le titulaire du marché viendrait à baisser les tarifs de son offre publique. Cette baisse s'appliquera de plein droit aux prix correspondants au présent marché.

### Article 5 : conditions d'envoi et de remise des candidatures et offres

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au **mercredi 6 juillet 2016 à 17h00**. Les offres et candidatures postérieurement transmises seront irrecevables.

### Article 6 : adresse de transmission des candidatures et offres

- Par courriel, à l'adresse suivante : [cedrick.kipre-lago@ac-creteil.fr](mailto:cedrick.kipre-lago@ac-creteil.fr)

OU



3/5

- Par lettre recommandée avec accusé de réception, au collègue EDOUARD HERRIOT sis, 55 rue Edouard Herriot 93190 Livry-Gargan, dans une enveloppe portant la mention « consultation pour un logiciel de gestion de manuels scolaires pour l'année 2016-2017, ne pas ouvrir », et adressée à l'attention de l'adjoint gestionnaire matériel.

#### Article 7 : Négociation

Au vu des propositions reçues, l'établissement mènera avec les candidats les négociations estimées utiles pour l'ajustement des offres.

#### Article 8: Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la date de mise en service du logiciel et est valable pour une durée d'un an, reconductible deux fois, dans la limite de trois années, par reconduction expresse.

Le titulaire du marché fournira dans les trois jours suivant la notification du marché :

- une déclaration sur l'honneur attestant, d'une part, avoir déposé auprès de l'administration fiscale l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires, et d'autre part, employer des salariés régulièrement au regard des dispositions du code du travail ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant ne pas être au nombre des entreprises tombant sous le coup de l'interdiction prévue à l'article 43 du CMP ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si l'entreprise est en redressement judiciaire ;
- Des renseignements concernant sa capacité professionnelle, technique et financière au titre de l'article 45 du CMP ;
- Le cas échéant, et dans la limite de ce qui est exigible en vertu du CMP, tout autre document complémentaire.

NB : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère des finances : <http://www.minefi.gouv.fr> (thème marché publics).

#### Article 9 : critères de sélection et délai de validité des offres

Les offres seront examinées et retenues selon les critères suivants :

- Prix TTC de la redevance annuelle et prestations annexes : pondération : 50%
- Délai de livraison et d'installation du logiciel : pondération 30%
- Prestations annexes énoncées dans les conditions générales d'exécution du marché, citées à l'article 10 du présent document : pondération 20%

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite retenue pour la remise des offres.

#### Article 10 : conditions générales d'exécution du marché

- La *commande principale* sera faite au titulaire le **7 juillet 2016**. Le titulaire du marché disposera à compter de cette date de 4 jours pour livrer et mettre



4/5

en service le logiciel duquel sera transmise au libraire la demande d'étiquetage des manuels scolaires commandés. Le système doit être opérationnel pour la rentrée du 25 août 2016.

Les éventuelles *commandes complémentaires* s'échelonneront entre le **1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 31 mai 2017**. Pour toute commande complémentaire, le délai de livraison ne doit pas excéder 8 jours, sauf cas de force majeure.

Le lieu de livraison est l'accueil du collège EDOUARD HERRIOT, demeurant 55 rue Edouard Herriot à Livry-Gargan (93190), entre 9h30 et 12h et de 14h à 16h.

Le candidat s'engage à :

- 1- La fourniture d'un logiciel de gestion de manuels scolaires avec accès dématérialisé par le web, pour environ 890 élèves et 70 professeurs ;
- 2- Une livraison et une mise en service du logiciel dans les 4 jours calendaires suivant la date du bon de commande ;
  - Avec un accès en local ;
  - Avec deux accès possibles ;
  - Avec la possibilité de brancher les douchettes sur n'importe quel poste ;
  - Avec la possibilité de commander les manuels depuis le logiciel ;
  - Avec la possibilité pour les utilisateurs d'imprimer des étiquettes ;
  - Avec une aide à l'utilisation du logiciel comprise dans le tarif ;
  - Avec une interopérabilité du logiciel avec la base de données élèves de SIECLE (pour des extractions) ;
  - Avec une possibilité de création des étiquettes pour les anciens et les nouveaux manuels scolaires ;
  - Une livraison sans frais de port, conforme à la commande ;
- 3- Des prestations connexes, à savoir :
  - L'indication des tarifs des étiquettes ;
  - L'indication du tarif des prestations éventuelles ;
  - Indication du montant de la redevance annuelle TTC ;
  - Indication des modalités d'assistance en cas de problème ;
  - Indication de la durée d'engagement.
- 4- Une facturation spécifique pour chaque commande.

#### Article 11 : modalités de règlement :

Le paiement, après vérification du service fait, s'effectuera, selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif, dans les trente jours suivant la réception de la facture totale.

La facture devra être libellée au nom du collège EDOUARD HERRIOT et comporter toutes les mentions légales, notamment le numéro de SIRET, le nom et l'adresse du titulaire du marché, les références BIC et IBAN, les montants HT et TTC des prix unitaires et du total de la facture, ainsi que le taux de la TVA.

Il n'est pas prévu de versement d'avance, d'acomptes ou de paiement partiels.



5/5

### Article : 12 : pénalités de retard

En cas de non-respect des obligations et de délais d'exécution prévus dans le présent règlement, le titulaire encourt, après mise en demeure préalable, les pénalités définies dans le CCAG fournitures et services.

### Article 13 : Résiliation

Le marché est résiliable de plein droit et sans indemnité dans les cas admis par la jurisprudence administrative, par exemple :

- Manquements graves et répétés à une obligation contractuelle fondamentale ;
- Circonstances extérieures aux parties de nature à bouleverser de l'économie du contrat ;
- Force majeure administrative.

### Article 14 : renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront contacter :

Monsieur Cédrick KIPRE LAGO, intendant, au 01 43 88 56 00 et par courriel à l'adresse suivante : [cedrick.kipre-lago@ac-creteil.fr](mailto:cedrick.kipre-lago@ac-creteil.fr)

### Article 15 : Règlement des différends

A défaut d'un accord à l'amiable, les différends nés de la passation ou de l'exécution du présent marché ressortissent à la compétence de la juridiction administrative nationale.

### Article 16 : acte d'engagement (à remplir et à retourner signé)

Pouvoir adjudicateur : collègue EDOUARD HERRIOT

Représentante du pouvoir adjudicateur : C. POPOWSKI

Je soussigné(e).....(nom, prénom, qualité),

Engage la société .....à exécuter ce marché dans le cadre de la présente consultation.

Le candidat

La Principale

Date :

Signature et cachet

C. POPOWSKI



